

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 05 février 2021

SOMMAIRE

FINANCE

- Un Département qui maintient un très haut niveau d'investissement malgré le contexte de crise sanitaire

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- 15 M€ pour soutenir les commerçants et artisans yvelinois
- Adoption de 4 contrats ruraux

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

- Soutien financier 2021-2023 des foyers de jeunes travailleurs yvelinois

SANTÉ

- Acquisition d'une parcelle pour la création d'une maison médicale territoriale à Plaisir
- Construction d'une maison médicale départementale à Poissy

MOBILITÉ DURABLE

- Définition d'un protocole-relais pour assurer la poursuite sans retard du projet de prolongement du RER E EOLE vers l'Ouest

CULTURE ET PATRIMOINE

- Prêt d'une œuvre d'art au Cleveland Museum of Art et au Portland Art Museum aux Etats-Unis

FINANCE



© iStock

Un Département qui maintient un très haut niveau d'investissement malgré le contexte de crise sanitaire

Un budget 2021 qui s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire qui a marqué l'exercice 2020 :

- poursuite de la gestion mesurée des dépenses de fonctionnement,
- priorité donnée aux dépenses sociales,
- poursuite des dispositifs de soutien aux communes et habitants.

Les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un calendrier et un contexte inédits, marqués par une crise sanitaire sans précédent. Grâce à la stratégie adoptée en début de mandature, qui a permis de pleinement restaurer la santé financière du Département fin 2019, l'institution a pu faire face aux impacts de la crise.

Malgré des dépenses exceptionnelles majoritairement liées au contexte actuel et concernant principalement les dépenses sociales, le Département réussit à maintenir, en 2020, un haut niveau d'investissements (estimé à minima à 346 M€) et conserve une situation financière saine.

En 2021, le Département tient à poursuivre sa stratégie financière afin d'assurer pleinement son rôle et ses responsabilités.

Tout en supportant les conséquences économiques de la crise sanitaire, le Département poursuivra les dispositifs de soutien aux yvelinois en difficulté, et dans le même temps, limitera la progression de ses dépenses de fonctionnement à +0,7% au regard de 2020 et à -0,3% sur la période 2021-2023. Alors que le soutien à l'investissement public apparaît plus que jamais primordial, le cap sera maintenu, avec notamment 365 M€ de dépenses d'équipement projetés en 2021. Le niveau d'endettement, quant à lui, demeurera mesuré, se traduisant par une capacité de désendettement inférieure à 5 années fin 2023.

LES CHIFFRES À RETENIR :

1.136 M€

Montant du budget prévisionnel du Département (+0,7% au regard de 2020)

346 M€

Estimation, à minima, du niveau d'investissements du Département en 2020

365 M€

Montant prévisionnel 2021 des dépenses d'investissement dont :

- **100 M€** sur les mobilités dont la moitié pour les transports,
- **63 M€** sur l'aménagement et l'attractivité du territoire,
- **59 M€** sur l'enseignement.

DATE PRÉVUE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Séance départementale du **19 mars 2021**

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

15 M€ pour soutenir les commerçants et artisans yvelinois

En juin 2020, en réponse au 1^{er} confinement, le Département a créé un dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières. Limité aux territoires déjà fragilisés avant la crise (centres villes et centres-bourgs, quartiers en politique de la ville et secteur rural), ce dispositif a permis de verser 2,8 M€ à 47 communes pour financer 634 commerces yvelinois.

La mise en place d'un nouveau confinement national fin 2020 puis d'un couvre-feu ont entraîné un nouveau ralentissement de l'activité économique pour un grand nombre de secteurs d'activité déjà fragilisés.

Dans ce contexte et face à l'aggravation de la situation économique, le Département fait évoluer le dispositif déployé en juin 2020 en :

- **élargissant le périmètre d'éligibilité** à toutes les communes des Yvelines,
- **augmentant le plafond d'aide** du forfait pour les bars, restaurants et hôtels de 7 000 € à 10 000 €,
- **créant un forfait** à destination de nouvelles activités éligibles représentant environ 260 établissements supplémentaires : salle de sports, agences de voyages, salles de spectacles et de musées privés, cinémas...
- **laissant la Commune classer la liste des établissements** en fonction d'un critère de priorisation tel que la date de dépôt du dossier de chaque établissement.

LES CHIFFRES À RETENIR :

14 000

Nombre d'établissements éligibles à la seconde phase du dispositif « commerce ».

4 353 €

financement moyen par établissement variant de 3 275 € pour des commerces de type « coiffeur » à 8 689 € pour la restauration et les débits de boisson



SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Adoption de 4 contrats ruraux

Le Contrat Rural est un dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département et la Région Île-de-France aux communes de moins de 2 000 habitants ou aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants. Ce financement concourt à développer l'offre d'équipements et de services, et à valoriser le cadre de vie dans les Yvelines au travers des projets de création ou de valorisation d'équipements et d'espaces.

En juin 2019, désireux de soutenir davantage les territoires ruraux, le Département a créé, pour une durée de 6 ans, le Contrat Rural Yvelines+, proposant ainsi un financement complémentaire. D'un montant de 161 000 € maximum, Yvelines+ s'adresse à toutes les communes rurales. Le plafond de dépenses subventionnables est de 230 000 €, financé à 70 %.



© N.Duprey - CD78

4 CONTRATS RURAUX ADOPTÉS :

Boinville-en-Mantois :

250 580 € de subvention départementale

- Aménagement d'espaces publics et réhabilitation de bâtiments publics : **569 400 €**
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural : **111 000 €**,
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural Yvelines+ : **139 580 €**

Méricourt :

272 000 € de subvention départementale

- Construction et réhabilitation de bâtiments communaux : **601 560 €**
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural : **111 000 €**,
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural Yvelines+ : **161 000 €**

Neauplette :

167 000 € de subvention départementale

- Aménagement du parc du Radon: **450 000 €**
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural : **111 000 €**,
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural Yvelines+ : **56 000 €**

Vicq :

272 000 € de subvention départementale

- Réhabilitation du musée d'Art Naïf : **1 238 993 €**
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural : **111 000 €**,
- Montant de la subvention au titre du Contrat Rural Yvelines+ : **161 000 €**

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



Soutien financier 2021-2023 de 8 foyers de jeunes travailleurs yvelinois

Le Conseil départemental affirme, depuis plusieurs années, sa volonté de porter une politique active d'aide à l'autonomie des jeunes, par un partenariat avec les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT).

Ce partenariat se concrétise, depuis 2014, par un soutien financier du Département au titre du logement et de l'accompagnement pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidents les plus fragilisés.

Aujourd'hui, la participation financière départementale est affectée de la manière suivante :

- un financement forfaitaire alloué au fonctionnement de chaque structure,
- un financement relatif à l'accompagnement social renforcé mis en œuvre pour les populations les plus fragiles à hauteur de 30% des places du FJT et réparti à hauteur de :
 - 20% de jeunes ayant été pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance du Département des Yvelines pour une subvention de 300€/mois,
 - 10% de jeunes en difficulté, non connus du service de l'aide sociale à l'enfance du Département des Yvelines, pour une subvention de 150€/mois.

Dès 2018, cette répartition de la subvention a permis de favoriser de manière efficiente les entrées des jeunes majeurs sortant du dispositif de protection de l'enfance, la plupart des FJT ayant rempli, voire dépassé, leur objectif de 20%. Ce partenariat permet ainsi de répondre de manière effective à la politique du Département en faveur des sortants du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, public visé aussi au niveau national par la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Pour les années 2021-2023, la participation financière départementale, au titre des nouvelles conventions conclues avec 8 FJT (cf. encadré), s'élève à 1 363 000 € par an, soit un montant global de 4 089 000 € maximum sur toute la durée des conventions, proratisé selon l'atteinte des objectifs.

LES 8 FJT CONCERNÉS PAR L'AIDE DÉPARTEMENTALE 2021-2023 :

- Association ALJT (3 FJT : Edouard Lefebvre, Henri Langlois et Vélodrome)
- Association FJT Mantes Val de Seine
- Association FJT les 7 mares
- FJT les 119
- Association FJT Relais jeunes des Prés
- Association FJT Marcel Callo

LES CHIFFRES À RETENIR :

Sur les **8** FJT yvelinois conventionnés, **205** places sont réservées aux jeunes majeurs sortis du dispositif de l'aide sociale à l'enfance.

SANTÉ



© N. Duprey - CD78

L'OFFRE DE SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES YVELINES EN QUELQUES CHIFFRES :

- 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants dont 57,7% ont plus de 55 ans en 2016.
- Entre 2015 et 2020, les prévisions portent sur une croissance démographique de + 4% de la population départementale et une baisse de -6% de médecins.
- Au moins deux fois moins d'infirmiers qu'au niveau national :
CD78 : 5,3 pour 10 000 hab
National : 13 pour 10 000 hab

Plus de 32 M€ investis sur 3 ans par le Département des Yvelines dans le développement de 21 maisons médicales sur son territoire d'ici 2022 dont 9 seront propriété du Département.

Acquisition d'une parcelle pour la création d'une maison médicale territoriale à Plaisir

La politique départementale de soutien à l'offre de Santé dans les Yvelines, adoptée en juin 2017 par l'Assemblée départementale, comporte 3 volets :

- l'appel à projets de soutien aux maisons médicales pour favoriser leur création et permettre un exercice regroupé adapté aux attentes des jeunes médecins,
- l'aide au secrétariat médicale,
- le développement de l'accueil de stagiaires sur le territoire.

Dans ce cadre, le conseil municipal de la commune de Plaisir a approuvé la candidature et retenu l'option d'une délégation de maîtrise d'ouvrage départementale à son profit avec gestion communale de la future maison médicale.

Ce futur établissement (de 927m² de surface de plancher sur deux étages) sera implanté en périphérie du Centre Hospitalier de Plaisir, à proximité de la gare, des commerces et du quartier du Valibout. La structure accueillera, à son ouverture, douze professionnels de santé (un médecin, deux gériatres, deux infirmières, un chirurgien-dentiste, un kinésithérapeute, un orthophoniste, un orthopédaogogue, une psychologue clinicienne, une thérapeute familiale et un ostéopathe).

Le coût global de l'opération (construction de l'équipement inclus) s'élèverait à 3 861 075 € dont 345 075 € d'acquisition de l'emprise par le Département et 26 000 € de frais d'actes (pris en charge par l'institution).

SANTÉ

Construction d'une maison médicale départementale à Poissy

Le projet de maison médicale de Poissy est un projet lauréat de l'Appel à projets départemental « Maisons médicales 2017-2019 ». Le futur établissement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale : l'institution financera la totalité du coût de cette opération et sera propriétaire des locaux construits.

La maison médicale de Poissy se situera 23 avenue du Maréchal Lyautey, face à la place Racine et à proximité de la pharmacie, du laboratoire d'analyses, des commerces et du centre social André Malraux dans le quartier Beauregard. Les futurs locaux, d'une surface de plancher de 655 m² sur 3 niveaux, accueilleront à leur ouverture 6 professionnels de santé : 1 médecin généraliste, 3 infirmières, 1 psychologue et 1 kinésithérapeute. Ce projet vise également l'accueil de 3 nouveaux médecins généralistes et de médecins spécialistes grâce à un cabinet partagé.

Afin de réaliser le futur établissement, le Département a acquis, en septembre 2020, pour un coût de 216 000 € (frais de notaire inclus), un bar vacant et son emprise foncière de 143 m².

Le montant total de l'opération de travaux de la maison médicale de Poissy, comprenant la démolition du bar, s'élève à 2 535 000 € TTC (hors acquisition foncière).



MOBILITÉ DURABLE



Définition d'un protocole-relais pour assurer la poursuite sans retard du projet de prolongement du RER E EOLE vers l'Ouest

La signature du protocole global de financement du prolongement du RER E (EOLE) à l'Ouest a marqué une étape décisive tant pour la sécurisation du financement du projet que pour son engagement opérationnel, et ce dans le respect d'un calendrier prévisionnel déjà affecté par quatre années de retard.

Aujourd'hui, la mise en service complète de la nouvelle liaison jusqu'à Mantes-la-Jolie est prévue en 2024 (date prévisionnelle initiale annoncée : 2020).

Dans l'attente de la signature de ce protocole global, et pour permettre de couvrir les dépenses associées aux travaux les plus urgents, une première convention de financement de travaux, d'un montant de 159 M€ a été signée en 2015 par l'État, SNCF Réseau, SNCF Mobilités et la SGP.

En juin 2016, l'Assemblée départementale a approuvé les termes du protocole-cadre actant une participation forfaitaire du Département des Yvelines au financement du projet à hauteur de 200 M€ tout en exprimant son « refus de prendre en charge toute part des surcoûts imputables au retard pris dans la signature du document ».

Le coût global du projet de prolongement d'EOLE jusqu'à Mantes est fixé, dans le protocole-cadre, à 3 822,45 M€. Trois conventions, déclinées de ce protocole-cadre initial, ont été votées successivement par le Département des Yvelines pour un montant total de 172,07 M€ HT.

Le protocole-relais définit aujourd'hui les engagements réciproques des parties concernant les conditions financières pour assurer la poursuite sans retard du projet de prolongement du RER E EOLE vers l'Ouest.

L'engagement financier complémentaire mobilisé dans le cadre du protocole-relais, d'un montant de 182 M€, permet de garantir au maître d'ouvrage la prise en charge des dépenses planifiées sur l'année 2021.

182 M€

pour assurer la poursuite sans retard du projet de prolongement du RER E EOLE vers l'Ouest :

- État : **82 M€**
- Région Île-de-France : **66 M€**
- Département des Hauts-de-Seine : **11 M€**
- Département des Yvelines : **14 M€**
- Ville de Paris : **9 M€**

CULTURE ET PATRIMOINE



© N.Duprey - CD78

Prêt d'une œuvre d'art au Cleveland Museum of Art et au Portland Art Museum aux Etats-Unis

Le Musée départemental Maurice Denis, labellisé Musée de France depuis 2002, développe une politique d'échange culturel avec les institutions et musées français et étrangers.

Son importante collection de chefs-d'œuvre le conduit à être fréquemment sollicité par des partenaires pour l'organisation d'expositions. En 2019, année durant laquelle le Musée était fermé pour travaux, les collections du Musée Maurice Denis ont ainsi pu être valorisées par le prêt de 31 œuvres (dont 15 peintes par Maurice Denis) à des expositions prestigieuses en France (Musées d'Orsay et du Luxembourg à Paris) et à l'étranger (Fondation Maffre à Barcelone).

Dans le cadre de la prochaine exposition « Private Lives : Home and Family in the Art of the Nabis, 1890-1900 (Pierre Bonnard, Edouard Vuillard, Maurice Denis, Félix Vallotton) », qui sera présentée aux États-Unis en coorganisation au Cleveland Museum of Art (du 1er juillet au 20 septembre 2021) et au Portland Art Museum (du 24 octobre 2021 au 23 janvier 2022), l'œuvre d'art Maternité à Mercin de Maurice Denis sera prêtée.

La totalité des dépenses afférentes au prêt (assurance, transport de l'œuvre, frais de convoiement et de douane) sera prise en charge par les musées emprunteurs.

LE CHIFFRE À RETENIR :

185

Nombre d'œuvres d'art déjà prêtées durant les 8 dernières années (de 2012 à 2020) par le Musée départemental Maurice Denis

dossier de presse

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  départementyvelines

